

[Texte]

of the manner in which they run their businesses, the manner in which they do their news gathering and reporting, and the manner in which they express their editorial opinion. We were able to develop the analogy that they are as distinct and different as the provinces of Canada and the regions of Canada are and yet they came together to make a whole that somehow seems to be even larger than the aggregation of the parts and that the unity of that particular group was achieved without the sacrifice of identity. Would you say that is analogous to the CTV organization?

Mr. Cassaday: Yes, Mr. Chairman, very much so. I think the only way we are going to be able to carve out a new deal is if everyone feels they have all the advantages of their independence and autonomy along with the collective benefits of working in a group like CTV. If they have to compromise on either of those poles, I suspect we won't come to a happy conclusion.

The Chairman: Perhaps you'd tell us a little bit about your organization, just to get it on the record. But first of all, do television stations have an editorial policy, sort of subtle or otherwise? And if so, is that editorial policy expressed individually by a CTV member, shareholder, or is it expressed collectively by CTV as an organization, or both?

Mr. Cassaday: My colleague is advising me that legally we do not have an editorial policy. I should briefly describe the network to you, just so you understand the distinction.

Each affiliate is independent. They in fact own the network. So collectively they own us as opposed to our owning them. The editorial position of each independent affiliate, to some degree, can be determined by the ownership of that affiliate. But I would like to think more often than not that it is done on the basis that we do at the network, and that is simply that we report the news. We try not to lead the news; we try to report the news.

My role as the president is really to make sure that I have the utmost confidence in the ability of the people who are calling the shots in our news operation to be fair and objective and consistent in what they do day in and day out.

The Chairman: There would not be any law against your having an editorial view, would there?

Mr. Maavara: I guess we take that position, which is founded on the notion of balance and which was explicitly stated in the previous Broadcasting Act and is still alluded to in the new one, that if we are to have an editorial policy per se, then we would balance that with other particular points of view.

The Chairman: So it is part of your licensing, then, to have that balance.

Mr. Maavara: Yes. And the history of most broadcasters, as Mr. Cassaday stated, is that broadcasters tend to provide a balanced perspective on the so-called matters of public concern.

[Traduction]

indépendants quant à leur administration, la collecte et le compte rendu des nouvelles, ainsi que leurs opinions journalistiques. Il nous est apparu qu'ils étaient aussi distincts et différents que le sont les régions et les provinces du Canada et qu'ils pouvaient malgré tout constituer un ensemble qui paraissait plus grand que la somme de ces parties. Nous avons remarqué que l'unité de ce groupe a été réalisé sans sacrifier l'identité de chacun des membres. Pensez-vous que cette analogie puisse également s'appliquer au réseau CTV?

M. Cassaday: Tout à fait, monsieur le président. À mon avis, il ne sera possible de conclure une nouvelle entente que si chacun de nos membres est convaincu d'avoir tous les avantages de son indépendance et de son autonomie et les avantages collectifs que représente la collaboration à un réseau comme CTV. S'ils doivent sacrifier des avantages de part et d'autre, je pense que nous ne pourrions pas obtenir de résultats positifs.

Le président: Vous pourrez peut-être nous donner quelques renseignements sur votre organisation, afin qu'il soient consignés dans le procès-verbal. Mais auparavant, pouvez-vous nous dire si les stations de télévision ont une politique journalistique plus ou moins officielle? Dans l'affirmative, est-ce que cette politique est propre à chaque membre ou actionnaire de CTV, commune à tout le réseau ou les deux à la fois?

M. Cassaday: Mon collègue me signale qu'il n'existe pas, officiellement, de politique journalistique. Je vais vous décrire brièvement le réseau de manière à vous faire comprendre la distinction.

Chaque affiliée est indépendante. De fait, le réseau leur appartient. Donc collectivement, ils n'appartiennent pas au réseau, c'est le réseau qui leur appartient. Dans une certaine mesure, le point de vue journalistique de chaque affiliée indépendante varie en fonction de son propriétaire. Mais je crois que la plupart du temps, elles appliquent la même politique journalistique que le réseau, c'est-à-dire qu'elles se contentent tout simplement de présenter les nouvelles. Nous essayons de ne pas interpréter les nouvelles mais simplement d'en rendre compte.

À titre de président, j'ai pour tâche de m'assurer jour après jour que les responsables de l'information présentent les nouvelles de manière juste, objective et logique.

Le président: Il n'y a pas de loi qui vous empêcherait de présenter un point de vue journalistique, n'est-ce-pas?

M. Maavara: Je crois que nous nous inspirons de la notion d'équilibre qui était mentionnée explicitement dans l'ancienne Loi sur la radiodiffusion et qui est encore évoquée dans la nouvelle loi, de sorte que, si nous décidons de présenter un point de vue, nous chercherions à l'équilibrer en présentant d'autres points de vue différents.

Le président: Par conséquent, cet équilibre est une des conditions nécessaires à l'obtention de votre licence.

M. Maavara: C'est exact. Comme M. Cassaday l'a précisé, la plupart des radiodiffuseurs ont toujours essayé de conserver un certain équilibre dans la présentation des informations d'intérêt public.